

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 495.8-2023

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023, a adopté le règlement numéro 495.8-2023 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 495.8-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 495-2015 AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION AGRICOLE À VOCATION PARTICULIÈRE INDUSTRIELLE

Le règlement 495.8-2023 a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 18 août 2023.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 21^E JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

La greffière adjointe,

Nicole Richard